

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 28 avril 2009

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2009

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2009

La séance est ouverte

Le 28 avril de l'année deux mille neuf à 18 h 00  
en la Salle des Gravettes à Isle Saint Georges

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			GAZEAU Francis (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	18 h 30			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI		SECCO Danielle (Vice-Président)		M. HEINTZ	
FATH Bernard (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
Philippe DANNE	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
Martine TALABOT	X			Philippe NARDI	X		
Jean Michel ALLINCKX	X			Benoist AULANIER	X		
Michel BAQUER	X			Nadine CHENNA	18 h 25		
Lionel PEZAT	18 h 25			Dominique GOURGUES	X		
Anne Marie CAUSSE	X			Jean Paul MERCADIE	X		
Muriel RICHARD		Mme BOUTIN		Lionel PEYROUT	18 h 40		
Philippe BALAYE	X			Pierre VIDAL		M. PEYROUT	
Michèle BOURROUSSE		M. BALAYE		Pascal BARROUILHET	X		
Catherine SAUNIER	X			David BONIN	X		
Daniel AUZIER	X			Bernard CHEVALIER	X		
Pili DUCOURNEAU			X	Gérard GOUVERNEUR	X		
Christine PERRIN		M. LEMIRE		Bernadette PELISSIER	X		
Françoise BETES		M. GARCIA		Jean Michel GACHET		M. BATISSE	
Bertrand MEALLET	X			Marylène MAY			X
Sylvie DUFRANC	18 h 30			Jean Louis PAUQUET	X		
Alexandre LAFFARGUE	X			Michèle SOUQUIERE	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 24 février 2009 est adopté à l'unanimité

# **Compte-rendu synthétique des décisions**

**Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
le 28 avril 2009**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
2009/65	Tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2009/66	Régime indemnitaire du personnel	Adopté à l'unanimité
2009/67	Régime indemnitaire : indemnités horaires dites complémentaires	Adopté à l'unanimité
2009/68	Marché structures modulaires	Adopté à l'unanimité
2009/69	Décision modificative 1 au budget annexe aérodrome	Adopté à l'unanimité
2009/70	Décision modificative 2 au budget annexe aérodrome	Adopté à l'unanimité
2009/71	Mise à la réforme de matériel	Adopté à l'unanimité
2009/72	Dématérialisation des actes - autorisation	Adopté à l'unanimité
2009/73	Emprunt couvent de Béthanie	Adopté par 40 voix pour et 4 abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/74	Marché public : marché de prestations d'entretien ménager et de gestion des déchets	Adopté à l'unanimité
2009/75	Petite enfance : signature des actes administratifs de cession des structures d'accueil	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/76	Petite enfance : reprise des marchés publics et contrats	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/77	Petite enfance : remboursement des emprunts 2009 aux communes	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc

2009/78	Création de régies de recettes petite enfance - budget annexe petite enfance - paiement des familles	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/79	Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de Cadaujac - budget annexe petite enfance - paiement des familles	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/80	Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de La Brède - budget annexe petite enfance - paiement des familles	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/81	Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de Léognan - budget annexe petite enfance - paiement des familles	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/82	Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de Martillac - budget annexe petite enfance - paiement des familles	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/83	Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de Saucats - budget annexe petite enfance - paiement des familles	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/84	Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de Castres Beautiran - budget annexe petite enfance - paiement des familles	Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc
2009/85	Partenariat avec l'Agence Locale pour l'Energie	Adopté à l'unanimité
2009/86	Partenariat avec l'AAPPMA des Pêcheurs de l'Eau Bourde	Adopté à l'unanimité
2009/87	Technicien rivière - demande de subventions	Adopté à l'unanimité

2009/88	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2008	Non soumis au vote
2009/89	Achat de points d'apport volontaires pour le verre	Adopté à l'unanimité
2009/90	Signature d'une convention avec ADEFA	Adopté à l'unanimité
2009/91	Subventions aux associations	Adopté par 35 voix pour et 9 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc, Mme Souquière, procuration Mme Secco (M. Heintz), procuration Mme Richard (Mme Boutin), Mme Liebaut Jany, Mme Causse,
2009/92	Facturation séparée	Adopté à l'unanimité
2009/93	Aide à l'immobilier d'entreprise - Disposable LAB	Adopté à l'unanimité
2009/94	Site Montesquieu : promesse synallagmatique de vente à la société EXOSUN	Adopté à l'unanimité
2009/95	Promesse synallagmatique de vente A B & G SA - Rectification matérielle : contenance des parcelles	Adopté à l'unanimité
2009/96	Subvention à l'Association Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité M. Claverie et M. Darriet ne prennent pas part au vote

# Compte-rendu analytique

## 2009/65 - Tableau des effectifs

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Plusieurs postes sont proposés à l'ouverture, soit pour recruter des agents, soit pour promouvoir des agents.

- Deux postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe : l'un pour recruter un agent aux services techniques en raison de l'affectation d'un agent à plein temps à l'aérodrome et qu'il convient de remplacer ; l'autre pour recruter un agent au service environnement pour la distribution des sacs jaunes, les suivis de collecte, les caractérisations et le suivi des bornes de DASRI.
- Un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe : pour recruter un agent chargé de l'accueil de la CCM.
- Un poste de rédacteur principal : destiné à un avancement de grade.
- Un poste d'attaché principal : destiné à un avancement de grade.
- Un poste de puéricultrice cadre de santé supérieur : destiné à un avancement de grade.
- Un poste d'ingénieur principal : destiné à un avancement de grade.
- Un poste d'éducateur principal de jeunes enfants : destiné à un avancement de grade.
- Un poste d'attaché : destiné au recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines.
- Un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe : afin de recruter une gestionnaire paie pour renforcer le pôle ressources humaines en vue du transfert de la petite enfance.
- Un poste d'ingénieur : afin de recruter un agent qui travaillera sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le PLH.

Adopté à l'unanimité

## 2009/66 - Régime indemnitaire du personnel

**Rapporteur : Monsieur le Président**

En vue de la reprise de la compétence petite enfance, il convient que la CCM instaure ce régime indemnitaire, afin notamment de pouvoir en faire bénéficier les personnels affectés aux crèches.

Adopté à l'unanimité

**2009/67 - Régime indemnitaire : indemnités horaires dites complémentaires**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ce régime indemnitaire vise à pouvoir rémunérer les agents à temps non complet qui effectuent des heures supplémentaires dans la limite de 35 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

**2009/68 - Marché structures modulaires**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Centre de Ressources ne peut plus accueillir l'ensemble du personnel de la CCM. Il est donc proposé d'installer des structures modulaires afin d'héberger les services et de libérer les bureaux au Centre de Ressources, dont la vocation est d'accueillir des entreprises en pépinière ou en bail précaire.

Adopté à l'unanimité

**2009/69 - Décision modificative 1 au budget annexe aérodrome**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

En raison de l'affectation d'un agent à temps plein à l'aérodrome, il convient d'affecter son salaire au budget annexe de l'aérodrome.

Adopté à l'unanimité

**2009/70 - Décision modificative 2 au budget annexe aérodrome**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit d'affecter 40 759 € qui est un résultat d'investissement reporté.

Adopté à l'unanimité

**2009/71 - Mise à la réforme de matériel**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit d'un véhicule appartenant à la CCM qui est hors d'usage et qu'il convient de retirer de l'actif de la CCM.

Adopté à l'unanimité

## 2009/72 - Dématérialisation des actes - autorisation

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit d'un projet de dématérialisation de l'envoi des actes en Préfecture.

Adopté à l'unanimité

## 2009/73 - Emprunt couvent de Béthanie

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Depuis le 02 avril, la CCM est propriétaire du couvent de Béthanie. Plusieurs organismes bancaires ont été contactés afin de choisir un crédit, et c'est la Caisse d'Epargne qui a fait la meilleure proposition. Le montant de l'emprunt est de 1 240 000 € sur une durée de 20 ans avec des échéances annuelles.

Monsieur FATH souhaite faire un point sur le projet de Béthanie.

Concernant la partie de l'hôtellerie, à savoir la création d'une maison relais de 20 logements en partenariat avec l'association du Petit Ermitage, l'agrément DDASS est obtenu et les financements se mettent en place.

Concernant le projet de crèche mixte, une réunion avec la CAF a permis d'obtenir leur accord quant à l'ouverture de cette structure.

Enfin, la partie insertion professionnelle par le maraîchage, les contacts sont fructueux.

Il constate qu'il y a une véritable cohérence sociale des trois pôles qui constitueront Béthanie. Il rappelle que ce projet est tributaire de l'évolution des règles du droit du sol sur Saint Morillon.

Monsieur AULANIER se félicite de cet achat ainsi que de la vocation qui est donnée à cet équipement. Il souhaite savoir s'il y a un budget prévisionnel pour équilibrer les annuités d'emprunt.

Monsieur FATH répond que chaque pôle fera son équilibre. Cet équilibre est déconnecté des annuités d'emprunt, car sinon le caractère social s'en trouverait affecté.

Monsieur le Président précise qu'il a reçu les représentants du Petit Ermitage, qui vont faire appel à un bailleur social.

Monsieur NARDI comprend que le social a un coût mais il est surpris car il avait été exposé que cette acquisition ne coûterait rien à la CCM. Il estime que les projets qui sont évoqués sont largement au-delà de la compétence de la CCM.

Monsieur FATH rappelle ses propos lors du conseil à Cabanac, où il avait précisé que la dépense couvrait une acquisition patrimoniale qui permettait d'ajouter au patrimoine de la CCM un bâtiment qui dépasse largement l'emprunt. Il avait précisé que tout serait fait pour ne pas ajouter de dépenses supplémentaires. Par exemple, le plan de financement de la maison relais va être monté avec des bailleurs sociaux. Il souhaite que les plans de financements des différents projets s'équilibrent.

Monsieur le Président rappelle que c'était une volonté des sœurs que ce patrimoine reste au sein d'une collectivité.

Adopté par 40 voix pour et 4 abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/74 - Marché public : marché de prestations d'entretien ménager et de gestion des déchets**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ce marché arrive à échéance le 30 juin 2009. Ce marché couvre le Centre de Ressources, l'Office de Tourisme et le Pôle Emploi.

Adopté à l'unanimité

**2009/75 - Petite enfance : signature des actes administratifs de cession des structures d'accueil**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

De manière à finaliser les cessions et dans un souci d'économies, il est proposé de procéder par acte administratif. Deux Vice Présidents seront désignés pour la signature de ces actes.

Monsieur NARDI souhaite évoquer la cession des immeubles. Cette opération est inégalitaire pour les différentes communes en fonction de ceux qui avaient fait l'effort d'investissement récemment ou depuis longtemps, de ceux qui n'ont rien du tout, de ceux pour qui une structure va être créée.

Monsieur le Président répond qu'à compter du 01<sup>er</sup> septembre, la CCM va reprendre l'intégralité des emprunts en cours. De plus, la CCM va s'attacher à réaliser les travaux nécessaires sur chaque structure pour l'entretien et la remise aux normes.

Monsieur FATH garde à l'esprit que ce qui aujourd'hui semble un avantage pour l'un sera demain un avantage pour l'autre. Il faut avoir à l'esprit une vision communautaire du territoire. Par exemple, il y aura demain une station d'épuration à rénover, la construction d'un centre de secours des pompiers, un tourne à gauche pour l'entrée du château de La Brède.

Monsieur le Président rappelle que c'est l'esprit communautaire qui doit nous animer et non l'esprit de clocher.

Madame DUFRANC souligne que La Brède a toujours été une commune solidaire qui accepte les enfants issus d'autres communes sur sa structure. Elle estime que le transfert de cette compétence est une évidence, mais l'objet de la contestation porte sur la cession à l'euro symbolique.

Monsieur le Président rappelle que la CCM reprend au 01<sup>er</sup> septembre les encours d'emprunts. Il se réjouit que lorsque la CCM en 2002 a opté pour le système de la fiscalité à TPU, ceux qui avaient des zones d'activité et un potentiel d'accueil, ne se soient pas posé la question. Il pense qu'il ne faut pas avoir ce genre de raisonnement.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/76 - Petite enfance : reprise des marchés publics et contrats**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Un certain nombre de marchés sont en cours, que la CCM devra s'attacher à reprendre à partir du 01<sup>er</sup> septembre.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/77 - Petite enfance : remboursement des emprunts 2009 aux communes**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit de rembourser aux communes et syndicat les 4/12èmes des emprunts en cours et de reprendre les emprunts à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2010.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/78 - Création de régies de recettes petite enfance - budget annexe petite enfance - paiement des familles**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit de mettre en place au sein de la CCM une régie de recettes afin de faciliter le paiement des familles pour les prestations de crèche.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/79 - Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de Cadaujac - budget annexe petite enfance - paiement des familles**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est proposé de créer une sous régie par structure, permettant aux directrices de réaliser les recettes liées aux prestations. Les familles pourront ainsi soit payer à la CCM soit directement auprès de la structure.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/80 - Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de La Brède - budget annexe petite enfance - paiement des familles**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La délibération est identique à celle de Cadaujac.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/81 - Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de  
Léognan - budget annexe petite enfance - paiement des familles**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La délibération est identique à celle de Cadaujac.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/82 - Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de  
Martillac - budget annexe petite enfance - paiement des familles**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La délibération est identique à celle de Cadaujac.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/83 - Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de  
Saucats - budget annexe petite enfance - paiement des familles**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La délibération est identique à celle de Cadaujac.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

**2009/84 - Création sous régie de recettes petite enfance : structure d'accueil de  
Castres Beautiran- budget annexe petite enfance - paiement des familles**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La délibération est identique à celle de Cadaujac.

Adopté par 40 voix pour et 4 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc,  
procuration M. Dufranc

## 2009/85 - Partenariat avec l'Agence Locale pour l'Energie (ALE)

**Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY**

Cet outil permettra de mettre en place une politique énergétique transversale. A travers l'adhésion de la CCM à l'ALE, toutes les communes pourront individuellement faire appel à cet organisme pour des conseils en matière d'énergie. L'ALE est une association composée par la CUB, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'ADEME et l'Europe.

Ce partenariat comprend un volet sur l'existant (la Technopole, les crèches, Béthanie) ainsi qu'une aide technique sur la politique d'éco-développement.

Monsieur AULANIER se félicite de cette adhésion et souligne que d'autres collectivités ont fait cette démarche et en ont tiré des gains substantiels. Il regrette que certains bâtiments n'aient pas pu bénéficier de cette aide, notamment le collège de Cadaujac. Il note qu'une telle aide peut également être apportée sur l'eau.

Madame LIEBAUT JANY répond que l'ALE intervient sur tous les fluides, dont l'eau.

Monsieur FATH informe que sa commission travaille pour proposer un Agenda 21 propre à la CCM. Il est proposé que chaque commission envoie deux délégués dans une commission transversale.

Monsieur GAZEAU déplore que le collège de Cadaujac n'ait pas été aux normes et rappelle que la commune a donné un terrain constructible.

Monsieur le Président propose qu'une signature officielle de cette convention soit organisée.

Adopté à l'unanimité

## 2009/86 - Partenariat avec l'AAPPMA des Pêcheurs de l'Eau Bourde

**Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY**

Cette association a été victime d'une malversation car le dépositaire qui encaissait les timbres de pêche n'a pas reversé la somme à l'association. C'est pourquoi il est proposé de verser une subvention à titre exceptionnel de 2 600 €.

Adopté à l'unanimité

## 2009/87 - Technicien rivière - demande de subventions

**Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY**

Le technicien rivière exerce à la fois des missions réglementaires, mais aussi d'études, dans le cadre des DIG, du suivi des chantiers d'insertion. Il s'agit de demander les subventions afférentes à ce poste auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau.

Adopté à l'unanimité

**Rapporteur : Monsieur LEMIRE**

Le document présente les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles : précollecte, collecte et traitement.

Concernant les recyclables (sacs jaunes), ceux-ci sont collectés puis traités au centre de tri d'Illats.

Concernant le verre, qui est collecté dans l'un des 133 points d'apport volontaire, celui-ci est également recyclé.

Les encombrants et déchets verts : ils sont soit collectés soit apportés en déchetterie. Les déchets verts sont traités par la société Péna.

Dans la répartition des prestataires, la collecte est assurée par la société SMN Nicollin et la gestion des déchetteries par la société Véolia Propreté, le tri des emballages par la société Coved, et Plastic Omnium pour les bacs de collecte.

Le tonnage des ordures ménagères a diminué entre 2002 et 2005, et depuis cette date il se maintient aux alentours de 9 200 tonnes (260 kg/habitant). Le coût de traitement est en augmentation d'autant plus cette année avec l'application de la TGAP.

La collecte du verre représente 1 075 tonnes en 2008, soit 30 kg/habitant, alors que la moyenne nationale est de 48 kg/habitant.

L'exploitation des déchetteries démontre que celle de l'Arnahurt est très fréquentée.

Les composteurs équipent maintenant 2 000 foyers, soit 15% de la population.

Le budget des OM s'établit à environ 3.8 millions, avec des recettes d'environ 300 000 € et des recettes Eco Emballages d'un peu plus de 400 000 €.

En terme de perception, la CCM est bien identifiée par les administrés comme gérant les ordures ménagères, et ceux-ci sont globalement satisfaits du service.

Les pistes d'amélioration du service sont la création d'une nouvelle déchetterie avec un équipement propre aux professionnels, l'accroissement du niveau d'équipement en composteurs et une densification des colonnes pour la collecte du verre.

Monsieur BAQUER rappelle la mise en place des bornes de collecte des déchets de soins.

Monsieur le Président informe qu'effectivement une borne a été mise en place à Léognan début 2009 et de ce fait ne figurera que dans le rapport annuel de 2009.

Monsieur CONSTANT informe que l'excédent est promis à la baisse dans les années à venir car au niveau national tout le monde améliore ses performances de tri, ce qui induit que l'enveloppe doit être répartie entre plus de collectivités.

Non soumis au vote

## 2009/89 - Achat de points d'apport volontaires pour le verre

**Rapporteur : Monsieur LEMIRE**

La CCM s'est tournée vers les communes afin de savoir s'il fallait réaménager ou ajouter des points d'apport volontaires pour le verre.

Adopté à l'unanimité

## 2009/90 - Signature d'une convention avec ADEFA

**Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE**

L'ADEFA met à disposition ses conseillères afin de proposer des solutions d'emploi dans le milieu agricole, d'informer, d'accompagner, de conseiller, d'orienter les publics vers les filières agricoles et viticoles et ainsi de promouvoir les métiers de ces filières.

Au-delà de cette délibération, Monsieur SOURROUILLE souhaite revenir sur les propos qui ont été tenus auparavant. En effet, lorsqu'il s'est agit de Béthanie, ce sont encore des arguments financiers qui ont été avancés. Il pense que le social c'est apporter une réponse humaine, médicale, financière, à un problème qui touche un individu à un moment donné. C'est ce que l'on appelle la cohésion sociale et la solidarité.

Adopté à l'unanimité

## 2009/91 - Subventions aux associations

**Rapporteur : Monsieur BONIN**

Cinq dossiers sont proposés :

- Maison des Loisirs et de la Culture en Aruan (MLCA) : cette association organise un gala de danse qui regroupera 250 personnes (2000 €).
- L'Association de Bayen : pour la rénovation des locaux qui accueillent les enfants durant les vacances (2000 €).
- Marathon des Graves : organisation des Foulées Saint Selvaises, qui ont également un projet lié au tri des déchets (1500 €).
- Histoire et Mémoire des Graves : organisation du printemps de la Gerbode (3000 €).
- Union Sportive Martillacaise : organisation d'un tournoi de football international (2000 €).

Madame DUFRANC est surprise car lors de la commission "Jeunesse, animation socio-culturelle" du 24 mars, le dossier de la MLCA avait été écarté.

Monsieur le Président répond que le Bureau n'a pas suivi les préconisations de la commission et a décidé d'attribuer cette subvention.

Monsieur HEINTZ souhaite relater les propos de Madame SECCO, qui indique que cette commission n'avait pas donné un avis favorable à l'ensemble de ces demandes.

Madame SOUQUIERE rejoint les propos de Madame DUFRANC et souligne que la demande de l'association de Bayen n'a pas été examinée par cette commission. De plus, elle confirme que la commission s'était opposée à la subvention à la MLCA.

Monsieur PEYROUT souhaite connaître les motifs du refus par la commission de la subvention à la MLCA.

Monsieur BONIN répond que le débat a porté sur le fait que l'entrée était payante et que ce gala ne s'adressait qu'à ceux dont les enfants y participaient. De plus, ce gala se tient à Portets.

Monsieur le Président rappelle que les commissions sont des instances de travail et qu'il n'est pas prévu que les débats soient retranscrits en séance publique.

Monsieur PEYROUT rappelle qu'une association défend l'intérêt de ses adhérents et non celui de tout le public.

Adopté par 35 voix pour et 9 Abstentions de M. Laffargue, M. Nardi, Mme Dufranc, procuration M. Dufranc, Mme Souquière, procuration Mme Secco (M. Heintz), procuration Mme Richard (Mme Boutin), Mme Liebaut Jany, Mme Caussé

#### **2009/92 - Facturation séparée**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit de pouvoir facturer directement les prestations liées à l'Office de Tourisme.

Adopté à l'unanimité

#### **2009/93 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Disponible LAB**

**Rapporteur : Monsieur CLAVERIE**

Cette société travaille avec des équipements à usage unique. Cette société envisage la création de 20 emplois sous trois ans. Le budget de l'immobilier d'entreprise s'élève à environ 1 400 000 €, qui peuvent être subventionnés à hauteur de 15%. La subvention proposée est de 26 500 €.

Adopté à l'unanimité

#### **2009/94 - Site Montesquieu : promesse synallagmatique de vente à la société EXOSUN**

**Rapporteur : Monsieur CLAVERIE**

Dans le cadre de son extension, la société souhaite acquérir le lot 23, qui de par sa situation géographique permet la réalisation de leurs projets.

Adopté à l'unanimité

**2009/95 - Promesse synallagmatique de vente A B & G SA - Rectification matérielle : contenance des parcelles**

**Rapporteur : Monsieur CLAVERIE**

Il s'agit de l'un des derniers terrains qui était aménagé lorsque la CCM a racheté le site au CG. Cette société a loué l'hôtel d'entreprises et l'occupe en totalité. Le passage de la piste cyclable oblige à redéfinir les limites du terrain. Cette société fait de la mise à disposition d'implants.

Adopté à l'unanimité

**2009/96 - Subvention à l'Association Bordeaux Montesquieu**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Lors de la discussion sur la subvention demandée de 80 000 €, un certain nombre d'éléments manquaient. Ceux-ci ont été fournis et la commission "Développement économique" a émis un avis favorable à la demande de 10 000 € supplémentaires.

Adopté à l'unanimité

M. Claverie et M. Darriet ne prennent pas part au vote